



Mesures du Gouvernement de Wallonie COVID-19 : 154.4 millions supplémentaires pour les secteurs en crise

Mise à jour : 21/10/20

Source : gouvernement.wallonie.be

HORECA : indemnités de 3000 € à 9000 €

Modalités : pour les entreprises des secteurs et sous-secteurs suivants, et ce, en tenant compte également de la taille (effectifs en équivalents temps plein, ETP) :

- 56.101 - Restauration à service complet
- 56.102 - Restauration à service restreint
- 56.301 - Cafés et bars
- 56.309 - Autres débits de boissons

Nombre d'ETP			
0	1-4	5-9	10+
3000	5000	7000	9000

Secteurs toujours à l'arrêt (événementiel, voyagistes, autocaristes, forains, ...) : soutien renforcé

Modalités : démontrer une diminution de 60% du chiffre d'affaire trimestriel (3^{ème} trimestre 2020 comparé au 3^{ème} trimestre 2019) et être dans les codes NACE suivants :

- 49310 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49390 - Autres transports terrestres de voyageurs
- 56210 - Services des traiteurs
- 56302 - Discothèques, dancings et similaires
- 59140 - Projection de films cinématographiques
- 74109 - Conception de stands d'exposition
- 74201 - Activités photographiques
- 74209 - Autres activités photographiques
- 77293 - Location et location-bail de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers
- 77294 - Location et location-bail de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures

Siège social : rue du Vertbois, 11 à 4000 LIEGE

Numéro d'entreprise BE0409 296 349

Contact Jean-Luc VASSEUR, Président, 0494/79.31.78

info@commerceliegeois.be - www.commerceliegeois.be



- 77296 - Location et location-bail de fleurs et de plantes
- 77392 - Location et location-bail de tentes
- 79 - Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
- 82300 - Organisation de salons professionnels et de congrès
- 90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 93211 - Activités foraines
- 93.299 - Autres activités récréatives et de loisirs (représente 1.614 assujettis) ;
- 478 - Commerces de détail sur éventaires et marchés (représente 2.217 assujettis) ;
- 49.320 - Transports de voyageurs par taxis (représente 467 assujettis).

Base : chiffre d'affaires des entreprises/indépendants et la taille (effectifs en équivalents temps plein, ETP)

Renforcement :

- Intervention à 30% du chiffre d'affaires trimestriel (3^{ème} trimestre)
- Double du montant minimum d'intervention (3000€)
- Augmentation des montants des différents plafonds :

Montant minimum d'intervention	Plafond 1 (0 ETP)	Plafond 2 (1-9 ETP)	Plafond 3 (10 < 50 ETP)	Plafond 4 (50 et + ETP)
3000	5000	10000	20000	40000